

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00114

**COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
« HÉRITAGE » - APPAREILS DE MUSCULATION – CONVENTION DE « DON DE
MATÉRIEL SPORTIF DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT HÉRITAGE – APPAREILS DE MUSCULATION »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240011410

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET «HERITAGE» - APPAREILS DE MUSCULATION – CONVENTION DE « DON DE MATERIEL SPORTIF DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET HERITAGE – APPAREILS DE MUSCULATION »

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

En 2019, Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte de 4 rencontres de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et a désigné un camp de base (Stade Roger Baudras à Andrézieux-Bouthéon) et 2 sites d'entraînement (Stades Salif Keita à Saint-Etienne et Le Corbusier à Firminy).

En 2022 et 2023, Saint-Etienne Métropole a fait l'acquisition de matériels de musculation afin de répondre au cahier des charges de l'organisation et permettre aux équipes internationales de bénéficier de matériel neuf, de haute qualité et adapté à la discipline et au haut niveau.

Associé à ce grand évènement, un dispositif d'appel à candidature a été présenté en Bureau Métropolitain du 12 juillet 2023 ayant pour objet de transmettre un héritage aux associations sportives métropolitaines de haut niveau qui souhaitent créer, développer, agrandir ou rénover des espaces de performance et/ou de réathlétisation pour ses athlètes.

En effet, Saint-Etienne Métropole a souhaité que l'accueil de ce grand évènement sportif soit également l'occasion :

- de permettre un développement sportif des associations sportives en proposant des installations de qualité,
- de sécuriser la pratique au quotidien avec du matériel récent et de qualité.

Ainsi, les associations sportives métropolitaines éligibles ont pu proposer leur candidature entre le 15 juillet et le 15 octobre 2023. Les dossiers ont ensuite été analysés par Saint-Etienne Métropole et les différents projets ont été retenus en fonction :

- de l'impact de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sur le fonctionnement de l'association et/ou de ses installations (diminution des accès aux équipements, non mise à disposition durant les périodes d'exclusivité...),
- de la reconnaissance comme association sportive métropolitaine de haut niveau.

Au terme de l'appel à candidature, les projets de onze associations sportives métropolitaines ont été retenus. La liste des associations ainsi que le tableau de répartition du matériel sont annexés à la présente délibération.

Afin de formaliser ce don de matériel et de déterminer les obligations des parties, une convention sera signée entre Saint-Etienne Métropole et chacune des associations retenues.

L'objet de cette présente délibération est donc de valider l'attribution et la répartition du matériel ainsi que le projet de convention entre Saint-Etienne Métropole et chacune des associations bénéficiaires.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le tableau de répartition du matériel de musculation ;**
- **approuve le projet de convention de « don de matériel sportif dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt héritage – appareils de musculation » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.**

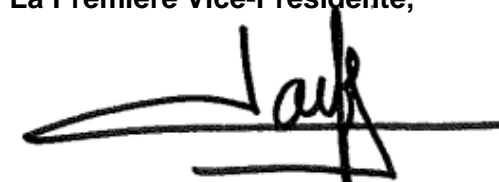
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE